

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION POUR UN PROJET
D'HABITATION

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté une résolution quant à l'immeuble suivant :

lot 2 963 940 du cadastre du Québec – 905-907, rue Nadeau

L'objet de cette résolution vise à autoriser l'usage habitation trifamiliale sur le lot 2 963 940 du cadastre du Québec situé dans la zone résidentielle H-3105.

La résolution est entrée en vigueur le 2 septembre 2026, date de la délivrance du certificat de conformité du greffier adjoint.

Cette résolution est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 3 septembre 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint